Session ordinaire 2019-2020

RB/CS P.V. AEECA 37

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2020

Ordre du jour :

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil Affaires générales du 26 mai 2020
2. Informations sur l'agence CHAFEA
3. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Marc Angel, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Georges Engel, remplaçant de Mme Lydia Mutsch

Mme Sarah Brock, Mme Elisabeth Funk, Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Lydia Mutsch, M. David Wagner

M. Charles Goerens, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le

Conseil Affaires générales du 26 mai 2020

Au CAG, les Ministres ont fait rapport sur la situation liée aux mesures de confinement dans leurs pays respectifs. Du point de vue du Luxembourg, des restrictions existent encore à la frontIère belge. Le Ministre Asselborn souhaite que cette situation se termine aussi tôt que possible, au moins pour les personnes désirant rendre visite à leurs membres de la famille. Les Pays-Bas sont accessibles par l'Allemagne.

En France, les restrictions se poursuivent au moins jusqu'au 15 juin 2020. Les déplacements au-delà de 100 km du lieu du domicile ne sont pas autorisés, ni pour les résidents français, ni pour tous ceux qui souhaitent se rendre en France.

Dans les pays scandinaves, des restrictions par la Norvège, le Danemark et la Finlande existent en ce qui concerne des voyages en Suède. Le Luxembourg défend la position que toutes les frontières intérieures de l'UE devront se rouvrir dans les meilleurs délais. Le 15 juin 2020 pourrait être une date déterminante dans cette perspective. Des arrangements de certains Etats membres de l'UE pour autoriser le tourisme uniquement pour les ressortissants de certains autres Etats membres seraient discriminatoires, selon le Ministre Asselborn.

Tous les voyageurs se rendant en Grande-Bretagne risquent d'être soumis à 14 jours de quarantaine. Une mesure similaire pour les Britanniques se rendant dans l'Union européenne n'est pas prévue. Le Luxembourg n'a jamais appliqué la quarantaine, ni pour les ressortissants d'Etats membres de l'UE, ni pour ceux provenant de pays tiers.

Le Ministre rappelle sa position que la situation aux frontières nécessite une position commune de l'Union européenne. Par ailleurs, il informe qu'une réunion du Conseil avec déplacement physique des participants pourrait avoir lieu fin juin 2020 à Luxembourg.

Outre les perspectives financières 2021-2027, la situation économique suite à la crise sanitaire a été un des points les plus importants figurant à l'ordre du jour du Conseil. Tous les Etats membres sont touchés par les répercussions négatives. L'envergure et le calendrier des mesures à prendre au niveau européen auraient dû être discutés. Or, cette discussion s'est limitée aux propositions Merkel-Macron et à la position des quatre pays (Pays-Bas, Danemark, Suède et Autriche) proposant de se limiter à la mise à disposition de crédits. Selon le Ministre Asselborn, la mise à disposition de crédits pour l'Italie et l'Espagne ne suffit pas. Le compromis entre l'Allemagne et la France combinant des subsides et des crédits serait la voie à suivre. Il espère que le Conseil arrivera bientôt à une conclusion.

La Commission européenne émettra en septembre 2020 un rapport sur l'état de droit dans l'Union européenne.

<u>Débat</u>

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Les moyens du Luxembourg pour influencer les mesures de confinement des autres Etats membres sont très limités. Les conditions de voyager en Grande-Bretagne sont par ailleurs un sujet des négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Pour des voyages au Portugal, il est opportun de prendre l'avion, vu les restrictions aux frontières française et espagnole. Le Luxembourg n'a pas émis de restrictions en ce qui conerne des voyages dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Tandis que la proposition Macron-Merkel se chiffre à 500 milliards d'euros, le Parlement européen propose dans une résolution un plan d'action à hauteur de 2000 milliards d'euros. Mme Tilly Metz donne à considérer que les conditionnalités doivent correspondre aux priorités fixées par l'Union européenne, dont le „Green Deal".

M. Angel fait savoir que sur le site internet de la Commission européenne, des informations détaillées sur les conditions de passage des frontières des différents Etats membres peuvent être consultées.

2. Informations sur l'agence CHAFEA

Le Ministre explique que l'agence CHAFEA, présente à Luxembourg depuis 15 ans, est une agence exécutive (comme Eurojust, Frontex ou l'Agence européenne des médicaments) dont la compétence est dans les mains de la Commission européenne. Environ 80 personnes travaillent pour cette agence à Luxembourg. La Commission européenne a informé le gouvernement qu'elle prévoit de restructurer l'agence pour intégrer ses parties dans d'autres agences situées à Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois a demandé des explications par une lettre adressée à la Commission européenne, en faisant référence à l'accord de 2015. La Commission européenne a répondu que les trois piliers juridique, financier et digital des institutions européennes présentes à Luxembourg restent en place, comme retenu dans l'accord de 2015. L'agence CHAFEA sera transférée dès le 1er janvier 2021 à Bruxelles. Ceci n'est pas négociable entre le Luxembourg et la Commission européenne, mais entre les syndicats des fonctionnaires européens et la Commission européenne. Le Luxembourg en tant que siège d'une série d'institutions européennes n'est pas mis en question. Au contraire, des institutions comme le Parquet européen se sont ajoutées dans les dernières années. La transformation de l'agence CHAFEA fera partie d'un paquet de mesures qui seront adoptées à majorité qualifiée en décembre 2020. Evidemment, le gouvernement luxembourgeois fera tout pour que l'agence CHAFEA reste à Luxembourg. Le fait que les coûts de vie à Luxembourg sont plus élevés que ceux à Bruxelles n'a par ailleurs pas influencé la décision de la Commission européenne.

<u>Débat</u>

Il ressort de la discussion que l'agence CHAFEA gagnera en importance, la dimension financière devenant beaucoup plus élevée. Il s'avère que la restructuration est en lien avec d'autres agences déjà installées à Bruxelles. Mais l'agence CHAFEA collabore également étroitement avec le département de la santé publique de la DG Santé, installée à Luxembourg. Par ailleurs, l'agence CHAFEA a été installée au Luxembourg en tant que mesure de compensation pour la diminution des effectifs de la DG Santé. Le transfert de l'agence vers Bruxelles anéantira cette mesure de compensation.

Les membres de la Commission se concertent à formuler une résolution de la Chambre des Députés ayant comme but de soutenir le maintien de l'agence CHAFEA à Luxembourg.

3. Divers

Le Ministre propose d'informer les membres de la Commission sur le contenu de la réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'UE qui aura lieu le vendredi 29 mai 2020. Il propose que cette réunion ait lieu le mardi 2 juin 2020, le matin.

Luxembourg, le 27 mai 2020

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile,
Yves Cruchten